

Engagement de Demeter – Investisseur Responsable

Demeter Investment Managers s'engage, pour tout nouvel investissement initial dans une société à compter du 1er décembre 2024, à ne prendre aucune exposition ni à investir (i) directement dans les énergies fossiles et (ii) indirectement (via les fonds gérés) dans :

- Des sociétés qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'exploration-production et/ou de l'exploitation de combustibles fossiles (étant entendu que ne sera pas pris en compte dans ce calcul, le chiffre d'affaires réalisé en lien avec l'exploration-production et/ou de l'exploitation de gaz naturel pris en tant qu'énergie de transition au sens des règlements techniques du règlement de l'Union Européenne No.2020/852 dit « Taxonomie ») ;
- Des sociétés de distribution, de transport, de production d'équipements et de services qui réalisent plus de 33% de leur chiffre d'affaires auprès de clients intervenant dans les secteurs de l'exploration-production et/ou exploitation de combustibles fossiles (étant entendu que ne sera pas pris en compte dans ce calcul, le chiffre d'affaires réalisé auprès de clients intervenant dans les secteurs de l'exploration-production et/ou exploitation de gaz naturel pris en tant qu'énergie de transition au sens du règlement Taxonomie).

Nonobstant ce qui précède, Demeter Investment Managers déclare n'avoir aucune exposition au charbon thermique et s'engage, sans qu'aucune des limitations susmentionnées ne soient applicables, à ne prendre ni à ne détenir aucune exposition directe ou indirecte au charbon thermique dès à présent et à horizon 2030.

